

LAISSEZ-PASSER SANITAIRE n°
ZONE RÉGLEMENTÉE (ZR) DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (DNC)
DÉPLACEMENT EN URGENCE DE BOVINS NON VALABLEMENT VACCINÉS
(VERSION 6 DU 22/10/2025)

- ARRÊTE PRÉFECTORAL n°DDPP 25-01-419 et DDPP 25-01-420 déterminant une zone réglementée suite à un foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine
- RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/687 de la Commission du 17/12/2019 [...] en ce qui concerne les règles relatives à la prévention de certaines maladies répertoriées et à la lutte contre celles-ci
- Instruction technique DGAL/SDBSEA/2025-689 du 17/10/2025

Important : Pour un mouvement de bovins non valablement vaccinés en zone réglementée DNC, la dérogation à l'interdiction ne sera accordée qu'à la condition du respect des points suivants :

- Motif impérieux de protection animale : animaux blessés, vèlage, manque d'eau, manque d'eau, conditions climatiques extrêmes, etc.
- Voir annexe au LPS pour connaître les mouvements autorisés ou interdits selon la zone d'origine ou de destination (ZP/ZS/ZI)
- Les bovins doivent faire l'objet d'un examen clinique vétérinaire dans les 48 heures précédant le mouvement (à la charge de l'éleveur).
- L'éleveur s'engage à les faire vacciner dans les meilleurs délais après leur l'arrivée.
- **Le changement de propriétaire est interdit.**
- Le transport se fait sans rupture de charge entre l'élevage d'origine et l'atelier d'engraissement, le cabotage et le transit de veaux dans plusieurs ateliers d'engraissement successifs sont interdits ;
- Les moyens de transports doivent être nettoyés, désinfectés et désinsectisés avant et immédiatement après chaque chargement ;
- La demande de laissez-passer sanitaire doit avoir été faite au maximum dans les 48 heures précédant le mouvement ;
- En cas de déplacement vers un autre département que celui de l'Ain, l'acceptation de la demande sera soumise à la validation de la DDetsPP de destination.

Note : On considère comme bovin valablement vacciné tout animal vaccinés contre la DNC depuis au moins 28 jours, ou tout jeune bovins de moins de 6 mois né d'une mère vaccinée depuis au moins 21 jours au moment du vêlage.

I. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE DÉTENTEUR DES ANIMAUX		
I.1. IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT DEMANDEUR Nom de l'établissement : Adresse de l'établissement : Adresse mail : Numéro EDE : Téléphone :		
I.2. IDENTIFICATION DES BOVINS DEVANT ÊTRE DÉPLACÉS Nombre total : Remplir le tableau ci-dessous ou joindre un tableau au LPS		
N° d'identification	N° d'identification	Motif :
FR	FR	☐ bovin malade ou blessé
FR	FR	☐ vache prête à vêler
FR	FR	☐ manque d'eau et/ou aliment
FR	FR	☐ autre :
I.3. IDENTIFICATION DU SITE D'ORIGINE : Adresse (lieu dit et commune) : joindre photo aérienne et géolocalisation précise du site concerné		
I.4. IDENTIFICATION DU SITE DE DESTINATION : Adresse (lieu dit et commune) : joindre photo aérienne et géolocalisation précise du site concerné		
I.5. IDENTITÉ ET DÉCLARATIONS DU DÉTENTEUR Je, soussigné (nom, prénom, qualité) m'engage à respecter toutes les dispositions indiquées ci-dessus. Je m'engage à faire vacciner les animaux qui ne le sont pas avant départ. Un RDV avec le Dr vétérinaire a été pris à la date du pour ceci.		
Date et heure :	Signature du détenteur :	

II. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE VÉTÉRINAIRE AYANT RÉALISÉ L'EXAMEN CLINIQUE DES ANIMAUX**EXAMEN CLINIQUE:** Lieu : Date et heure:

☐ J'atteste que les bovins désignés au I.1 et tous ceux de la même unité épidémiologique ne présentent pas de signes compatibles avec la DNC ni d'autres maladies réglementés contraire à ce mouvement.

Avis du vétérinaire sur ce mouvement :

.....

Fait à (lieu) : , le (date et heure)

Signature et Cachet du vétérinaire :

Nom/prénom du vétérinaire :

Téléphone :

III. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE TRANSPORTEUR (pouvant être le détenteur des animaux le cas échéant)

J'atteste avoir pris connaissance des conditions particulières de transport sans rupture de charge jusqu'au déchargement dans l'établissement de destination, en privilégiant les grands axes routiers ou ferroviaires, en évitant de passer à proximité d'établissements détenant des bovins et m'engage à les mettre en œuvre.

Jour de transport prévu (date et heure de départ) :

N° immatriculation du véhicule :

Le nettoyage/désinfection/désinsectisation du moyen de transport d'animaux vivants a été réalisé le (date) au moyen des produits autorisés pour cet usage.

Je m'engage à réaliser les mêmes opérations de nettoyage/désinfection/désinsectisation immédiatement après le déchargement au site d'allotement intermédiaire précité.

Fait à (lieu)

Signature du transporteur :

le (date et heure) :

Nom du transporteur :

UNE FOIS LES PARTIES I, II ET III REMPLIES, L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT EST À RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE : ddpp-dnc@ain.gouv.fr

Prévoir un délai suffisant pour le traitement de la demande, celui-ci ne peut pas être garanti si elle est faite dans la journée pour le jour même, ou après 15h00 pour le lendemain.

IV. PARTIE À COMPLÉTER PAR LA DDPP☐ Les animaux listés dans la partie I sont autorisés à être transportés jusqu'au site de destination désigné☐ Les animaux listés dans la partie I ne sont pas autorisés à être transportés pour les raisons suivantes :.....
.....
.....

Fait le (date),

à (heure)

Le directeur départemental de la protection des populations ,

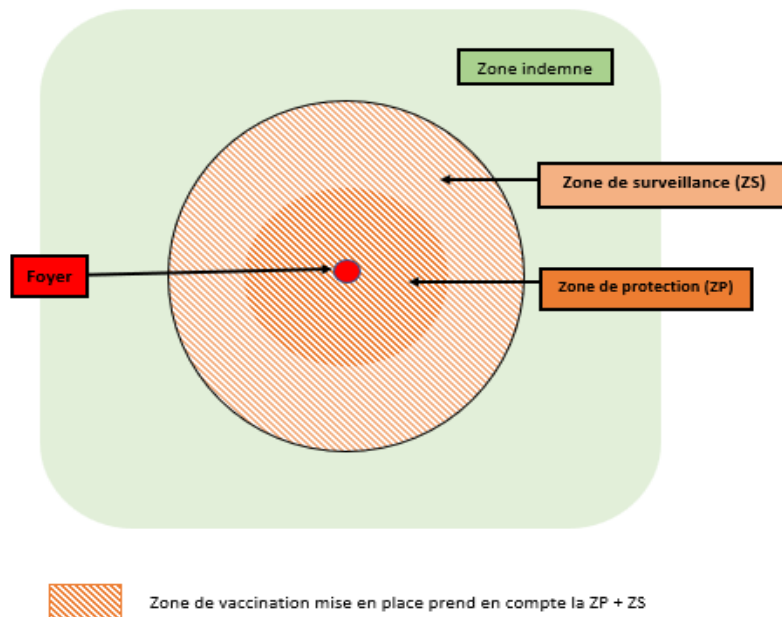
Annexe au LPS DNC / vaches prêtes à vêler et bovins malades ou blessés

Selon la zone de départ et la zone d'arrivée, les mouvements autorisés dans les conditions ci-dessus sont :

ARRIVEE DEPART	Zone cœur de protection	Zone de protection (hors zone cœur de protection)	Zone de surveillance	Zone indemne
Zone cœur de protection (cœur de ZP) = communes infectées et communes limitrophes	OUI	NON	NON	NON
Zone de protection (ZP)	NON	OUI	NON	NON
Zone de surveillance (ZS)	NON	OUI	OUI	NON
Zone indemne (ZI)	NON	NON	OUI	

Rappel :

Zone réglementée = Zone de protection (ZP 20km autour des foyers) + Zone de surveillance (ZS 50 km autour des foyers)



Détail des zones réglementées consultable sur :

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-a6240.html>